



**Équité pour les personnes âgées au Canada – Examen objectif des pensions**

**Banques alimentaires Canada**

**Septembre 2010**

## Équité pour les personnes âgées au Canada – Examen objectif des pensions

### Sommaire

Le débat national actuel sur le système de revenu de retraite au Canada est un très bon exemple du dialogue qu'entretiennent les Canadiens sur *ce qui est vraiment important*. Les discussions ont malheureusement tendance à tourner autour du revenu des Canadiens touchant un revenu moyen ou élevé, et ne fait qu'effleurer la situation des personnes vivant avec moins de revenus.

Ce document dresse un examen du système de revenu de retraite au Canada par rapport aux personnes qui vivent sur un faible revenu. Il constate que, dans l'état actuel des choses, le système n'a pas les moyens d'améliorer le revenu des personnes âgées qui sont actuellement pauvres, et des changements majeurs s'imposent. Il pose plusieurs questions importantes au ministère fédéral des Finances, et formule des recommandations visant à traiter plus équitablement cette population, parmi lesquelles :

1. Continuer à accroître la participation au Supplément de revenu garanti (SRG) parmi les personnes âgées à faible revenu. Bien que des groupes communautaires à travers le pays, avec le soutien des gouvernements fédéral et provinciaux et des administrations municipales, aient beaucoup fait pour répondre à cette question, il n'en reste pas moins que plus de 150 000 personnes âgées admissibles ne perçoivent actuellement pas le SRG<sup>1</sup>.
2. Augmenter les niveaux de prestations du SRG. S'il est vrai que la Sécurité de la vieillesse (SV) et le SRG permettent à un grand nombre de personnes âgées à faible revenu de se situer au-dessus du seuil de faible revenu après impôt, le paiement maximum de la SV/du SRG d'environ 14 000 \$ par an est encore assez maigre.
3. Mettre en place un SRG bonifié pour les personnes âgées seules. Une surpondération des prestations versées à cette population pourrait contribuer à mieux faire concorder le taux de pauvreté anormalement élevé avec celui des personnes âgées vivant en couple.

4. S'assurer que tout changement apporté au système de revenu de retraite au Canada tienne compte des besoins des Canadiens à faible revenu – les personnes âgées vivant aujourd'hui et celles de demain.
5. Évaluer les possibles répercussions sur le système de revenu de retraite par rapport aux groupes de population subdivisés, parmi lesquels des personnes âgées de sexe masculin et féminin qui vivent seules, des minorités visibles, des immigrants et des personnes souffrant d'une incapacité physique, mentale sanitaire ou intellectuelle.

Ces recommandations sont spécifiques, ciblées, et à la mesure de nos moyens – au coût de 8 milliards de dollars par an, le SRG représente un petit pourcentage du budget fédéral. Dans l'état actuel des choses, la première catégorie du système canadien de pensions n'atteint pas, comme elle le devrait, son objectif visant à traiter de la pauvreté parmi les personnes âgées et à souligner la contribution des personnes âgées à la prospérité du Canada.

## Équité pour les personnes âgées au Canada – Examen objectif des pensions

En janvier 2009, le ministère fédéral des Finances a publié un rapport de recherche<sup>2</sup> qui a lancé un débat pancanadien sur notre système national de revenu de retraite. Ce document, qui est paru juste après le début du ralentissement économique, alors que de nombreuses personnes voyaient leur petit coussin de retraite perdre rapidement de sa valeur, arrive à un bon moment et lance un débat, certes très varié, mais constructif.

Ce débat a malheureusement tendance à se concentrer sur les Canadiens à revenu moyen ou élevé, en occultant ceux qui vivent avec moins d'argent. Cela est dû, au moins en partie, au fait que l'adéquation des revenus de retraite est souvent évaluée par rapport à la capacité des pensions et d'autres instruments d'épargne postretraite à remplacer un certain pourcentage du revenu avant la retraite.

Si l'on se fie à cette évaluation, les Canadiens à faible revenu semblent bien s'en tirer. Un récent document de consultation du ministère des Finances souligne que « les personnes à faible revenu sont en voie de remplacer plus de 80 % de leur revenu préretraite, en bonne partie grâce au programme de la Sécurité de la vieillesse (SV)/Supplément de revenu garanti (SRG) et du Régime de pensions du Canada (RPC)/ Régime de rentes du Québec (RRQ) ». En outre, « la plupart des aînés à faible revenu disposent d'une sécurité du revenu adéquate et d'un revenu de retraite égal ou supérieur à celui qu'ils gagnaient alors qu'ils travaillaient »<sup>3</sup>.

Cette évaluation ne mentionne pas le *montant* réel d'argent dont disposent les Canadiens à faible revenu pour vivre, avant leur retraite et une fois à la retraite. Il est important de préciser que le revenu annuel moyen des Canadiens qui travaillent dans le quintile de revenu le plus bas ne s'élevait qu'à 15 375 \$ en 2005<sup>4</sup>. Le revenu des personnes recevant des prestations de l'aide sociale était certes encore plus bas – entre 3 687 \$ et 9 448 \$ par an pour une personne seule en 2008, et jusqu'à 23 267 \$ pour une famille de quatre personnes, en fonction de leur province de résidence<sup>5</sup>.

Nous espérons que ce document sommaire ajoutera et apportera une perspective différente au débat national sur l'adéquation du revenu de retraite. Il se penchera sur le système de revenu de retraite au Canada, en se concentrant sur les personnes âgées vivant dans la pauvreté ou au seuil de la pauvreté. Il posera plusieurs questions

majeures au ministère fédéral des Finances, et formulera des recommandations visant à améliorer le système pour cette population.

### **A. Le revenu peu élevé des personnes âgées – Un problème en suspens**

Il y a de quoi s'enorgueillir du système canadien de retraite général. La vigueur du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et de la Sécurité de la vieillesse place le Canada parmi les meilleurs pays au sein de l'OCDE en ce qui concerne le revenu peu élevé des personnes âgées. Tandis que 9,9 % des Canadiens en âge de travailler vivaient sur un revenu faible (selon les mesures du seuil de faible revenu après impôt, ou SFR) en 2007, tel était le cas de seulement 4,8 % des personnes âgées – une baisse de près de 13 % comparativement à 10 ans plus tôt<sup>6</sup>.

De nombreuses personnes âgées vivant de l'aide sociale au Canada sont en fait impatientes d'avoir 65 ans, pour pouvoir finalement sortir du système bureaucratique de l'aide sociale provinciale caractérisé par la suspicion, la surveillance et le stress<sup>7</sup>, et recevoir des prestations de la SV/du SRG/du RPC/RRQ. Atteindre l'âge de 65 ans signifie en fait d'être traité avec une certaine dignité par l'État, d'avoir une source de revenus sûre et plus appropriée, et de se permettre d'acheter un peu plus d'aliments sains, de se chauffer un peu plus en hiver, et peut-être de pouvoir enfin inviter sa famille chez soi pour partager un repas de fêtes ou célébrer un anniversaire.

Néanmoins, dire que seulement 4,8 % des personnes âgées au Canada, prises ensemble, vivent sur un faible revenu, c'est vouloir enjoliver une réalité qui est beaucoup plus nuancée. Par exemple :

- 13,9 % des personnes âgées seules (201 000 personnes) vivent sur un faible revenu
- 14,3 % des femmes âgées seules (123 000 personnes) vivent sur un faible revenu<sup>8</sup>
- 6,3 % des ménages obtenant de l'aide des banques alimentaires indiquent que leur pension constitue leur principale source de revenus<sup>9</sup>

Les faits concernant les personnes âgées seules sont saisissants. Bien que le taux des personnes à faible revenu parmi cette population soit en deçà de celui des personnes

seules et libres de liens familiaux de moins de 65 ans, il demeure tout de même plus élevé que parmi la population moyenne. De nombreux commentateurs affirment que la pauvreté chez les personnes âgées a quasiment disparu. En revanche, nous n'avons pas réussi à bien traiter le problème du faible revenu parmi la sous-population de personnes âgées sans doute la plus vulnérable, à savoir, les personnes âgées qui vivent seules.

Même parmi les personnes âgées qui ne sont pas considérées comme vivant sur un faible revenu, il est important de s'interroger pour savoir si les mesures actuelles de pauvreté saisissent bien les véritables niveaux de vie et la vulnérabilité des personnes âgées :

- Le SFR d'une personne seule en 2007 s'établissait à 11 745 \$ en région rurale, et à 13 441 \$ en région urbaine
- Pour les familles composées de deux personnes – la situation la plus probable chez les couples âgés – le SFR annuel s'élevait à 14 295 \$ en région rurale, et à 16 360 \$ en région urbaine

Une brève analyse du prix des logements, du coût de l'énergie, des transports, de l'alimentation, de l'habillement et d'autres produits de première nécessité nous pousse à conclure qu'un revenu annuel de 13 441 \$ ne suffit pas pour vivre. Il n'est pas non plus une reconnaissance vraiment généreuse des contributions des personnes âgées à leur pays au cours de leur vie – un objectif principal de la SV et du SRG.

Afin de s'étendre sur ces sujets, la section suivante traitera de deux autres questions :

1. Quel est le niveau réel en deçà duquel se situe le revenu des personnes âgées par rapport au SFR?
2. Quel est le nombre des personnes âgées qui sont au seuil de la pauvreté, à savoir, qui vit avec un revenu légèrement au-dessus du SFR?

## **B. Le revenu peu élevé des personnes âgées – Un examen plus approfondi**

### **1. L'écart de faible revenu**

Tel que mentionné auparavant, 4,8 % de toutes les personnes âgées au Canada avaient un revenu en deçà du SFR en 2007, avec une incidence nettement plus élevée de faible revenu parmi les personnes âgées seules. Il est intéressant de comprendre le revenu *moyen* des personnes vivant en deçà du SFR :

- L'écart de faible revenu moyen – le montant en deçà duquel le revenu se situe en dessous du SFR – chez les familles de personnes âgées à faible revenu était de 6 900 \$ en 2007; pour un couple de personnes âgées à faible revenu vivant en milieu urbain, cela signifie vivre en moyenne avec 9 460 \$ par an<sup>10</sup>
- L'écart de faible revenu moyen entre les personnes âgées seules s'établissait à 2 350 \$ en 2007; à savoir, le revenu moyen de cette catégorie s'élevait à 11 091 \$ par an

Il ne suffit pas de se limiter à étudier le nombre ou le pourcentage de personnes âgées vivant sur un faible revenu – pour avoir une meilleure idée de la situation et savoir comment vivent vraiment les personnes âgées à faible revenu, nous devons comprendre exactement sur combien ils vivent. La réalité est que ces personnes ont tendance à vivre avec beaucoup moins que le SFR.

### **2. La pauvreté et la quasi-pauvreté**

Il est trop simpliste de vouloir différencier « le revenu faible » du « revenu non faible ». C'est un outil d'analyse pratique, quoiqu'imparfait, dans le cas où une personne âgée vivant seule avec 11 745 \$ par an (à savoir, le seuil du SFR) dans une région rurale est considérée comme vivant sur un revenu faible, alors que son voisin qui vit sur 11 746 \$ ne l'est pas.

Pour avoir une bonne notion du revenu des Canadiens à l'âge de la retraite, il est utile de se pencher également sur ceux qui sont « quasiment pauvres », dans ce cas-ci, ceux qui vivent en deçà de 125 % du SFR<sup>11</sup>. Bien que nos détracteurs pourraient raisonnablement nous accuser de tenter de relever la barre du seuil de la pauvreté, les tableaux ci-après donnent de bonnes perspectives.

Le **tableau 1** indique le pourcentage des différentes catégories de ménages âgés vivant en deçà du SFR. Le **tableau 2** dresse un portrait quelque peu différent, en illustrant le pourcentage à l'aide de revenus jusqu'à 125 % du SFR. Le **tableau 3** indique le *nombre* total d'hommes et de femmes âgés vivant seuls, et de couples, avec des revenus jusqu'à 125 % du SFR<sup>12</sup>.

**Tableau 1 – Pourcentage des ménages âgés, Revenus inférieurs au SFR, 2007**

Répartition proportionnelle	Femmes seules de 65 ans et plus	Hommes seuls de 65 ans et plus	Couples âgés
En dessous du SFR	14,3 %	13,0 %	1,0 %
Au dessus du SFR	85,7 %	87,0 %	99,0 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

**Tableau 2 – Pourcentage des ménages âgés, Revenus inférieurs à 125 % du SFR, 2007**

Répartition proportionnelle	Femmes seules de 65 ans et plus	Hommes seuls de 65 ans et plus	Couples âgés
Moins de 125 % du SFR	37,2 %	30,1 %	5,0 %
Plus de 125 % du SFR	62,8 %	69,9 %	95,0 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

**Tableau 3 – Nombre de ménages âgés, Revenus inférieurs à 125 % du SFR, 2007**

Nombre de familles	Femmes seules de 65 ans et plus	Hommes seuls de 65 ans et plus	Couples âgés
Moins de 125 % du SFR	321 000	102 000	53 000
Plus de 125 % du SFR	542 000	237 000	1 012 000
Total	863 000	339 000	1 065 000

Si l'on tient compte des personnes âgées pauvres et de celles quasiment pauvres, la différence entre celles qui vivent seules et celles qui vivent en couple est frappante. Cinq pour cent des couples âgés vivent dans les limites du 125 % du SFR – plus du double du nombre de ceux en deçà du SFR, ce qui reste tout de même assez bas. Un



pourcentage plus élevé de personnes âgées vivant seules – 35,2 % en tout – vivent dans ces niveaux de revenu.

Est-il acceptable que des personnes âgées vivant seules soient beaucoup plus à la merci de vivre sur un revenu faible ou quasiment faible que celles vivant en couple? Les tableaux 1 et 3 montrent des écarts de revenu flagrants qui ne sont pas justifiés, surtout compte tenu du fait que ce sont des femmes seules qui sont, au moins en termes de chiffres globaux, plus susceptibles de se retrouver dans une situation économique précaire.

### **C. Sources de revenus des personnes âgées – Maintenant et à l’avenir**

Un autre morceau du puzzle du revenu de retraite est la *source* des prestations de retraite parmi différents groupes de personnes âgées. Tout comme pour l’incidence du faible revenu, il est intéressant de passer en revue les sources de revenus de différentes catégories de population.

En 2007, près de la totalité des personnes âgées ont reçu des prestations de la SV, tandis qu’à peine 35 % ont reçu des prestations du SRG. Quarante-vingt-dix pour cent des personnes âgées ont reçu des prestations du RPC ou du RRQ – soit une hausse par rapport à seulement 50 % en 1980. Près de 60 % ont déclaré un revenu de placement, et un même pourcentage a déclaré un revenu provenant d’un régime complémentaire de retraite. Seulement 9 % avaient reçu un revenu d’un régime enregistré d’épargne-retraite (REER)<sup>13,14</sup>, bien que l’épargne actuelle semble indiquer que les REER joueront un rôle plus important dans les revenus de retraite des futures personnes âgées – 35 % de Canadiens ont eu recours à cet instrument d’épargne en 2006.

La situation est bien différente lorsque l’on analyse séparément les sous-populations canadiennes. Par exemple, en 2006, seulement 3 % de Canadiens appartenant au quintile de revenu le plus bas ont contribué à un REER – en baisse par rapport à 6 % en 1997. Le pourcentage n’est que de 17 % – en baisse par rapport à 23 % en 1997 – pour les personnes du second quintile de revenu.

La situation est identique pour d’autres catégories d’épargne privée : 9 % des Canadiens dans le quintile de revenu le plus bas (29 % dans le second quintile)

contribuent à des régimes privés d'épargne-retraite; 6 % dans ce quintile (15 % dans le second quintile) sont couverts par des régimes de pension d'employeur<sup>15</sup>.

De manière générale, les personnes âgées à faible revenu sont largement tributaires de la première et de la seconde catégorie d'épargne-retraite – la SV/le SRG et le RPC/RRQ. La situation devrait demeurer inchangée dans les années à venir si l'on se fie à plusieurs facteurs :

1. Le récent ralentissement économique, et l'augmentation du taux de chômage qui s'en est suivie, feront grimper le taux des faibles revenus par rapport au niveau historiquement bas de 2007. Cela :
  - a. augmentera, ou pour le moins maintiendra, la confiance accordée à la SV/au SRG pour un fort pourcentage du revenu global – fixé à 23 % du revenu des personnes âgées en 2007<sup>16</sup>
  - b. rendra plus difficile pour une importante proportion de la population d'augmenter leur épargne privée de retraite, comprenant les REER
2. Étant donné la maturation des prestations du RPC/RRQ chez les femmes comme chez les hommes, le programme, dans son état actuel, ne jouera pas de rôle dans l'augmentation considérable du niveau de revenu des futures personnes âgées.

#### **D. Évaluation de la sécurité du revenu des personnes âgées vivant avec un faible revenu**

Les conclusions susmentionnées servent de base aux points suivants :

1. De simples mesures du faible revenu, telles que le seuil de faible revenu, ne permettent pas d'avoir une bonne idée des conditions de vie des personnes âgées à faible revenu.
2. Selon la pratique actuelle, les mesures de faible revenu (à savoir, le SFR, la mesure du panier de consommation [MPM] et les mesures de faible revenu [MFR]) utilisent les mêmes seuils de revenu pour évaluer l'incidence du faible revenu chez les ménages âgés et non âgés. C'est la même situation que l'on

retrouve même si les prestations versées par l'État aux personnes âgées et aux personnes qui ne le sont pas reposent sur différentes conceptions. Par exemple :

- a. Les prestations de l'aide sociale provinciale sont largement destinées à offrir un revenu pour des besoins essentiels, inférieur à la plupart des revenus disponibles grâce au travail, aux ménages qui devraient réintégrer dans la population active
- b. Les prestations de retraite servent, au moins en partie, à souligner les contributions des personnes âgées au cours de leur vie au bien-être de leur pays

Compte tenu du concept philosophique du système canadien des pensions d'État, les mesures de faible revenu actuelles ne sont sans doute pas des indicateurs optimaux du caractère adéquat des pensions.

3. Les ménages âgés à faible revenu ont en moyenne un revenu *bien en deçà* du SFR.
4. Les personnes âgées seules – surtout des femmes – sont davantage susceptibles d'être pauvres ou quasiment pauvres que celles vivant en couple.
5. Les écarts constatés entre le taux de pauvreté et le taux de quasi-pauvreté des personnes âgées seules comparativement à ceux vivant en couple sont inévitables et injustifiables.
6. Le problème du faible revenu des personnes âgées ne s'améliorera pas sans apporter des changements au système de revenu de retraite du Canada.

## **E. Évaluation des options**

De nombreuses recommandations ont été formulées au sujet du système canadien de revenu de retraite, notamment celles recommandant qu'aucun changement ne soit apporté, des recommandations demandant l'expansion du RPC/RRQ, et des recommandations visant à étendre le rôle du secteur privé et des instruments d'épargne privée. Le ministère des Finances a regroupé ces recommandations dans

trois grands thèmes : (1) souplesse accrue à l'égard des régimes privés à cotisations déterminées et multiplication des possibilités d'épargne privée; (2) constitution d'un régime de retraite facultatif à cotisations déterminées appuyé par l'État; (3) étendre la portée des prestations du Régime de pensions du Canada<sup>17</sup>. La section suite examine succinctement la probabilité que chacun de ces grands thèmes de programme puisse aboutir à une meilleure épargne-retraite, et de meilleurs revenus de retraite, chez les personnes âgées à faible revenu.

Tel que mentionné précédemment, la participation à des instruments d'épargne volontaire (p. ex, les REER, les régimes de pension d'employeur) parmi les personnes à faible revenu n'est pas très élevée. Il est donc peu probable que des modifications législatives visant le secteur privé, p. ex., une augmentation des limites de cotisation annuelle aux REER ou aux comptes d'épargne libre d'impôt (CELI), changeraient vraiment cette situation. Les Canadiens à faible revenu, et surtout ceux qui vivent constamment sur un faible revenu, n'ont tout simplement pas assez de revenus pour contribuer de manière significative aux instruments d'épargne donnant droit à une aide fiscale.

Il se peut qu'un programme à cotisations déterminées appuyé par le gouvernement, et plus particulièrement un programme proposant une adhésion automatique, contribue à augmenter la participation à l'épargne-retraite chez les Canadiens à faible revenu. Nous sommes, de nouveau, en droit de nous demander s'il existe des revenus convenables afin d'accroître de manière significative l'épargne-retraite à cotisations déterminées au sein de cette population. Un tel programme exigerait de consultation auprès des personnes à faible revenu avant sa mise en œuvre.

En ce qui concerne la possible étendue de la portée des prestations du RPC, le document de consultation du ministère des Finances présente plusieurs possibilités :

1. Doubler le taux de remplacement des prestations du RPC à 50 % tout en maintenant la limite existante des gains (47 200 \$ en 2010)
2. Maintenir le taux de remplacement actuel de 25 %, tout en augmentant la limite existante des gains (p. ex., pour la porter à 94 400 \$)

Il semble assez évident que les Canadiens à faible revenu, surtout ceux connaissant une persistance de leur faible revenu, profiteraient davantage de la première proposition que de la seconde – vous ne pouvez pas remplacer quelque chose que

vous n'avez jamais eu. Dans un cas comme dans l'autre, une augmentation des cotisations employeur-employé au RPC serait nécessaire; comme le souligne le document du ministère des Finances, sans aucune reconnaissance du faible revenu (p. ex., un crédit d'impôt pour cotisations au RPC), quel est le pourcentage de cotisations que les Canadiens à faible revenu pourraient supporter sans avoir à sacrifier leur niveau de vie?

## **F. Questions et recommandations**

Ce document a fourni un aperçu et une analyse des enjeux concernant le système de revenu de retraite des Canadiens à faible revenu, et les changements qui pourraient y être apportés. Il soulève plusieurs questions auxquelles des réponses doivent être données à mesure que le gouvernement fédéral progresse dans ses consultations :

1. Pourquoi tant de personnes âgées – et surtout celles qui vivent seules – continuent de vivre en percevant un faible revenu?
2. Comment pourrions-nous évaluer la faible revenu parmi les personnes âgées de manière à évaluer convenablement les moyens qui sont nécessaires pour vivre en bonne santé et dignement, et souligner leur contribution à la société?
3. Dans quelles circonstances, le cas échéant, des Canadiens à faible revenu augmenteraient-ils leur participation à des REER et à des régimes d'épargne privée?
4. Dans quelles circonstances, le cas échéant, des Canadiens à faible revenu pourraient-ils épargner suffisamment dans des régimes de pension à cotisations déterminées afin de vraiment avoir un effet sur les revenus de retraite en général?
5. Quel rôle pourrait jouer des régimes de pension d'employeur à cotisations partagées dans l'augmentation de l'incidence et du taux d'épargne-retraite parmi les Canadiens à faible revenu?

6. À quel niveau les taux de cotisation au RPC/RRQ auraient-ils des conséquences négatives d'un point de vue économique, sanitaire, social, etc., sur les Canadiens à faible revenu?

Banques alimentaires Canada estime que les taux actuels de faible revenu et de quasi-faible revenu des personnes âgées seules – ou de n'importe quel groupe de personnes âgées – sont inacceptables. Nous recommandons au gouvernement fédéral de traiter immédiatement de la question des personnes âgées à faible revenu, et de s'attarder tout particulièrement sur les taux de faible revenu et de quasi-faible revenu inéquitables chez les personnes âgées seules. Voici quelques mesures pouvant être prises :

1. Mettre en œuvre et/ou étayer la recherche pour traiter des six questions posées plus haut.
2. Continuer à accroître la participation au Supplément de revenu garanti (SRG) parmi les personnes âgées à faible revenu. Bien que des groupes communautaires à travers le pays, avec le soutien des gouvernements fédéral et provinciaux et des administrations municipales, aient beaucoup fait pour répondre à cette question, il n'en reste pas moins que plus de 150 000 personnes âgées admissibles ne perçoivent actuellement pas le SRG<sup>18</sup>.
3. Augmenter les niveaux de prestations du SRG. S'il est vrai que la SV et le SRG permettent à un grand nombre de personnes âgées à faible revenu de se situer au-dessus du seuil de faible revenu après impôt, le paiement maximum de la SV/du SRG d'environ 14 000 \$ par an est encore assez maigre.
4. Mettre en place un SRG bonifié pour les personnes âgées seules. Une surpondération des prestations versées à cette population pourrait contribuer à mieux faire concorder le taux de pauvreté anormalement élevé avec celui des personnes âgées vivant en couple.
5. S'assurer que tout changement apporté au système de revenu de retraite au Canada tienne compte des besoins des Canadiens à faible revenu – les personnes âgées vivant aujourd'hui et celles de demain.

6. Évaluer le bien-être économique des personnes âgées au Canada par rapport aux groupes de population subdivisés – non seulement par aux personnes âgées seules, mais aussi par rapport aux femmes, aux minorités visibles, aux immigrants et aux personnes souffrant d’une incapacité physique, mentale sanitaire ou intellectuelle. Simplement faire référence aux personnes âgées comme faisant partie d’un ensemble en dissimule autant qu’il n’en dit.

Ces recommandations sont spécifiques, ciblées, et à la mesure de nos moyens – au coût de 8 milliards de dollars par an, le SRG représente un petit pourcentage du budget fédéral. Dans l’état actuel des choses, la première catégorie du système canadien de pensions n’atteint pas, comme elle le devrait, son objectif visant à traiter de la pauvreté parmi les personnes âgées et à souligner la contribution des personnes âgées à la prospérité du Canada. Ces recommandations y contribueront d’une certaine façon.

**À propos de Banques alimentaires Canada**

Banques alimentaires Canada est l'organisme national qui représente la communauté de banques alimentaires partout au Canada. Nos membres et leurs organismes respectifs viennent en aide à environ 85 p. cent des personnes qui ont recours à des programmes alimentaires d'urgence au pays. Notre mission est de répondre aux besoins alimentaires immédiats et de trouver des solutions durables pour réduire la faim.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Shawn Pegg

2968, rue Dundas Ouest, bureau 303

Toronto ON M6P 1Y8

Tél. : 416 203-9241, poste 31

Courriel : [shawn@foodbanksCanada.ca](mailto:shawn@foodbanksCanada.ca)



---

## NOTES

<sup>1</sup> M. Luong (2009). Le point sur le Supplément de revenu garanti. *L'emploi et le revenu en perspective* (juillet 2009). Ottawa : Statistique Canada.

<sup>2</sup> Ministère des Finances Canada (2009). Renforcer le cadre législatif et réglementaire des régimes de retraite privés assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*. Site Web : <http://www.fin.gc.ca/activty/consult/pensions-fra.asp>, page consultée le 11 août 2010.

<sup>3</sup> Ministère des Finances Canada (2010). *Maintenir la solidité du système de revenu de retraite du Canada*. Site Web : <http://www.fin.gc.ca/activty/consult/retirement-fra.asp>, page consultée le 17 avril 2010.

<sup>4</sup> Statistique Canada (2008). *Gains et revenus des Canadiens durant le dernier quart de siècle, Recensement de 2006*.

<sup>5</sup> Conseil national du bien-être social (2009). *Revenus de bien-être social 2008, Bulletin N° 1*. Site Web : <http://www.ncwcnbes.net/fr/research/welfareincomes2008/bulletin1.html>, page consultée le 17 avril 2010.

<sup>6</sup> Statistique Canada (2009). *Tendances du revenu au Canada, 1976 à 2007*. Site Web : <http://www.statcan.gc.ca/pub/13f0022x/13f0022x2007000-fra.htm>.

<sup>7</sup> Herd, D., Mitchell, A., and Lightman, E. (2005). Rituals of degradation: Administration as policy in the Ontario Works program. *Journal of Social Policy and Administration*, 39, 1: 65-79.

<sup>8</sup> Statistique Canada (2009).

<sup>9</sup> Banques alimentaires Canada (2009). *Bilan-Faim 2009*. Toronto : Banques alimentaires Canada.

<sup>10</sup> Statistique Canada (2009). \*\*Statistique Canada précise qu'en raison d'un fort coefficient de variabilité, ces chiffres doivent être utilisés avec précaution.

<sup>11</sup> Définir la « quasi-pauvreté » comme en deçà de 125 % du SFR est une estimation modeste de cette population. D'autres études ont utilisé des mesures de faible revenu de 150 %, 180 %, et 200 % pour définir la « quasi-pauvreté ».

<sup>12</sup> Données gracieusement fournies par le Conseil national du bien-être social (d'après des totalisations personnalisées tirées de *l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* de Statistique Canada).

<sup>13</sup> Ressources humaines et Développement des compétences Canada (2010). *Indicateurs de mieux-être au Canada; Sécurité financière – Revenu de retraite*. Site Web : <http://www4.rhdcc.gc.ca/.3nd.3c.1t.4r@-fra.jsp?iid=27>.

<sup>14</sup> Statistique Canada (2009). Étude : Le point sur le Supplément de revenu garanti. *Le Quotidien* (le mercredi 22 juillet 2009).

<sup>15</sup> Statistique Canada (2010). *Participation aux régimes privés d'épargne-retraite, de 1997 à 2008*. Ottawa : Statistique Canada.

<sup>16</sup> Ressources humaines et Développement des compétences Canada (2010).

<sup>17</sup> Ministère des Finances Canada (2010).

<sup>18</sup> M. Luong (2009). Le point sur le Supplément de revenu garanti. *L'emploi et le revenu en perspective* (juillet 2009). Ottawa : Statistique Canada.